



Cowansville

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-27-2021

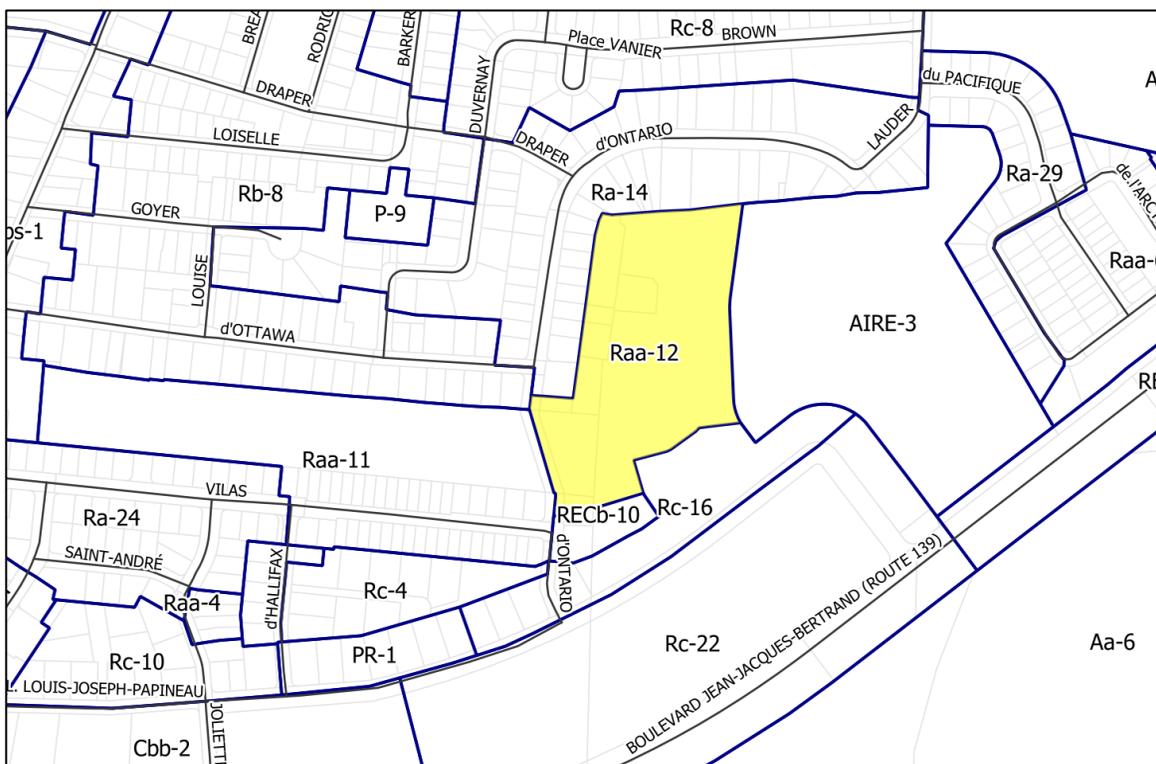
Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le rassemblement ou le déplacement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement, auquel cas la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 2 mars 2021, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 072-03-2021, le projet de règlement numéro 1841-27-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de créer la zone Rb-18 (Quartier Papineau), de modifier les normes d'aménagement dans les zones Raa-11 et Raa-12 et de modifier les normes de stationnement sur le territoire de la Ville.

Plus précisément, ce projet de règlement a pour principaux objets :

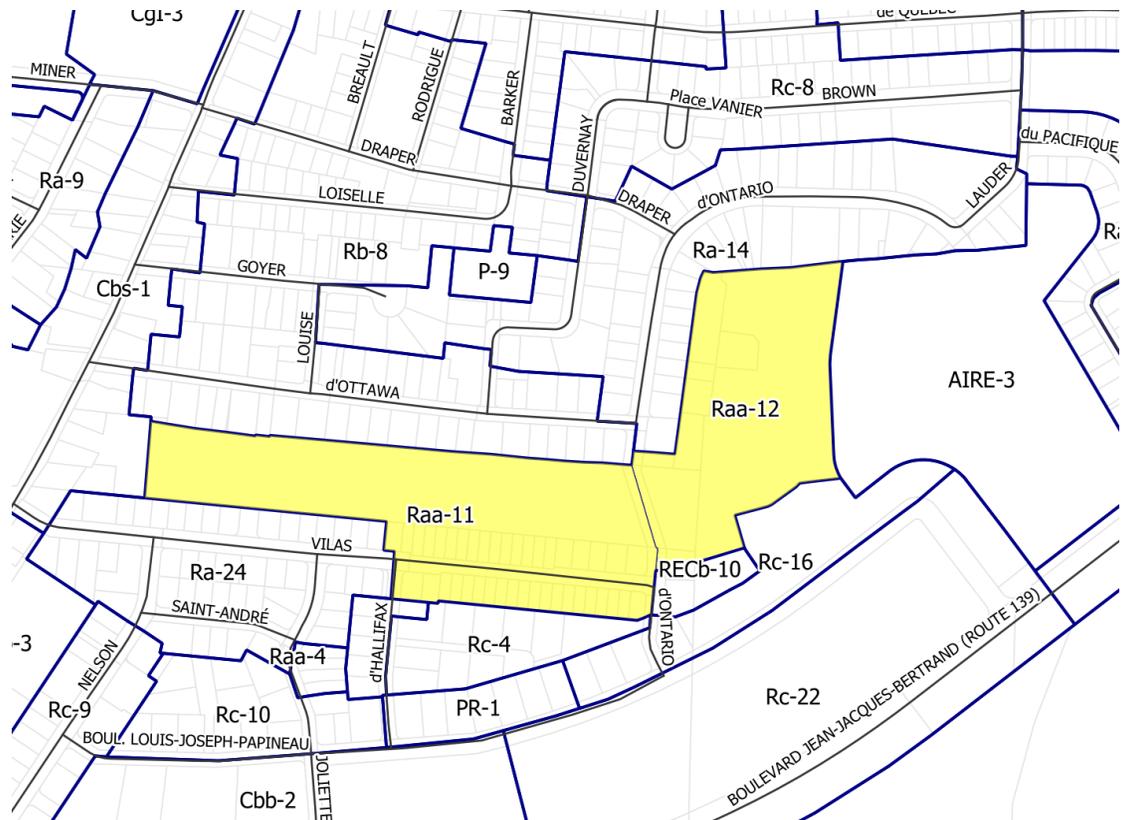
- 1) De créer la zone Rb-18 à même une partie de la zone Raa-12, adjacente à certains immeubles de la rue d'Ontario, afin de permettre certains usages résidentiels jusqu'à un maximum de 4 logements, d'une hauteur maximale de 2 étages;
- 2) D'exiger un couvert végétal minimal (minimum de 5 arbres à planter en cour arrière de l'immeuble) pour tout projet de construction dans les zones Raa-11, Raa-12 et Rb-18;
- 3) D'interdire les balcons sur les bâtiments dans la zone Raa-11, sauf en cour avant;
- 4) De modifier les normes de stationnement pour les usages résidentiels 3 à 16 logements afin de permettre les aires communes de stationnement dans toutes les zones;
- 5) De modifier les normes de stationnement afin de modifier les distances minimales des aires et cases de stationnement avec le rez-de-chaussée ou le sous-sol d'un bâtiment résidentiel multifamilial et ce, dans toutes les zones.

A) La zone concernée par les dispositions du paragraphe 1) est constituée de la zone actuelle Raa-12 :



Zone Raa-12 visée par le paragraphe 1), au nord du boulevard Louis-Joseph-Papineau et à l'est des rues d'Ottawa, Vilas et d'Ontario

B) Les zones concernées par les dispositions de l'article 2) sont constituées des zones Raa-11 et Raa-12 :



Zones Raa-11 (entre les rues d'Ottawa et Vilas) et Raa-12 (au nord du boulevard Louis-Joseph-Papineau et à l'est des rues d'Ottawa, Vilas et d'Ontario) visées par le paragraphe 2)

C) La zone concernée par les dispositions du paragraphe 3) est constituée de la zone Raa-11, soit la zone entre les rues d'Ottawa et Vilas, illustrée sur le plan précédent

D) Les dispositions des paragraphes 4) et 5) concernent tout le territoire de la Ville

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel numéro 2020-033, fera l'objet d'une **consultation écrite**, en remplacement de la consultation publique.

En conséquence, toute personne désirant se faire entendre sur le présent projet de règlement doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le mardi **1^{er} avril 2021**, faire parvenir ses commentaires à l'adresse suivante :

Projet de règlement numéro 1841-27-2021 – Consultation écrite

Hôtel de Ville

220, place Municipale

Cowansville QC J2K 1T4

Ou par courriel, à l'adresse électronique suivante :

urbanismecowansville@ville.cowansville.qc.ca

Le [projet de règlement](#), l'illustration des zones, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, dont une présentation détaillée, peuvent également être consultés sur le site [Internet](#) de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 13 h. En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux administratifs de l'hôtel de ville étant fermés au public jusqu'à nouvel ordre, il est possible d'obtenir les documents en téléphonant au 450 263-0141.

Donné à Cowansville, ce 17 mars 2021.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA